



AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 6 mai 2019 à 19 h, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1) pour permettre la circulation de transit des navettes autonomes dans les ruelles (C-4.1-12).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 8^E JOUR DE MAI 2019.

Le secrétaire d'arrondissement,

Magella Rioux